Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 029-212901342-20260429-DEL3290426DMBCO-DE

EXTRAIT SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 29 avril 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents-représentés :15

Votants : 15

Date de **convocation :** 22 avril 2026

Le vingt neuf avril deux mil vingt six, à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal, s'est légalement réuni, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Thierry CAUBET, Maire de Locronan.

Etaient présents : Monsieur CAUBET Thierry, Maire, Madame LE GAC Jacqueline Adjointe au Maire, Monsieur BILLEBEAUD Alain, Adjoint au Maire, Madame HASCOËT Monique, Adjointe au Maire , Monsieur PRÉ Jean-Marie, Adjoint au Maire, Monsieur LE JEUNE Philippe, Monsieur BONSIGNE Bruno, Madame GOARDON Virginie, Madame BATTAIS Bérénice, Monsieur HÉNARD Joël, Madame Marine KERDREUX, Madame CADIOU QUÉAU Gwénaëlle, Madame Brigitte NICOLAS.

Procurations : Madame Edwige LEPOT a donné procuration à Monsieur Thierry CAUBET, Monsieur Laurent LE LAY a donné procuration à Madame Gwénaëlle CADIOU -QUÉAU

Secrétaire de séance : Monsieur HÉNARD Joël

Le quorum étant atteint le conseil peut valablement délibérer
Le procès-verbal de la séance du 08 avril 2026 est approuvé à l'unanimité

Ordre du jour :

- Subventions 2026 aux associations
- Subvention complémentaire au CCAS
- Décision modificative au budget communal
- Détermination des tarifs pour les marchés aux étoiles
- Proposition d'instauration d'une gratuité d'une demi-heure pour le stationnement
- Autorisation de signature d'une convention entre la Ville de Locronan et l'association la NIAC pour le festival « Silence ça touille » .
- Possibilité de Recrutement sur la base de l'article 333-8-2 du CGFP (ouverture aux catégories B et C)
- Proposition de mise en place d'un marché le vendredi après-midi sans droit de place
- Proposition de location annuelle d'un van de 9 places auprès de super U
- Proposition de location annuelle d'une vitrine réfrigérée pour le marché –autorisation de signature
- Reconsidération de la facturation annuelle des terrasses
- Proposition de signature d'un contrat de prestation de services pour l'animation du 24 mai 2026 : les « Printivales »
- Affaires diverses

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 029-212901342-20260429-DEL3290426DMBCO-DE

3-2026-2904-03-DÉCISION MODIFICATIVE AU BUDGET COMMUNAL

Suite à la décision qui précède, Monsieur Le Maire propose d'adopter la décision modificative N° 1 , qui suit au budget primitif communal. Compte tenu du budget primitif voté, il suffit de faire un virement de 1000 € du compte des subventions aux associations, suffisamment doté, au compte de subvention au CCAS sans impact sur le budget global

23/04/2026 11:08 Page 1 / 1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

virement de crédit de fonctionnement -subventions

LOCRONAN - COMMUNE

DM n° 1	2026
INSEE	29134

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-65736221 : Subv. fonct. aux BA/régies indus. comm. non dotés perso. morale	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-65748 : Subv. de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	1 000.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	1 000.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		**1 000.00 €**		**0.00 €**

Le Conseil Municipal
Après avoir délibéré,
VOTE à l'unanimité la décision modificative n)1 sus évoquée

VOTE			
	Pour	**Contre**	**Abstention**
Adoption Décision modificative n)1	**15**	**0**	**0**

Pour Extrait Certifié Conforme
Le Maire, Thierry CAUBET